

LA FOURNÉE

Volume XI, n° 2 Décembre 2010 - février 2011

www.shrt.qc.ca

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA
RÉGION DE TERREBONNE
2070, rue Jacques-Cartier
Terrebonne, Québec, J6X 2T2
TÉLÉPHONE
(450) 492-5252
COURRIEL
INFO@SHRT.QC.CA

Campagne de financement annuelle de la SHRT : objectif 40 000\$ (À lire en page 3)

PATRIMOINE
La maison Zéphirin
Mathieu : bergerie
menacée de
démolition
À lire en page 10.

AU SOMMAIRE

UNE POLITIQUE CULTURELLE À TERREBONNE

La Commission des sports, des loisirs et de la culture de la Ville de Terrebonne, présidée par le conseiller Jean-Guy Sénécal, a mis en branle un long processus d'élaboration d'une politique culturelle. Elle compte ainsi combler une lacune depuis longtemps déplorée par la communauté.

Suite à la page 4

UN CHIEN «DÉLATEUR» À SON INSU !

En avril 1839, Pierre-Domptail Prévost, fils de feu Hyacinthe Prévost, tanneur et marchand, et de Marie-Angélique Séguin, fut arrêté par deux policiers de Montréal, le capitaine Alexandre Comeau et Benjamin Desroches. On le soupçonnait de tentative d'incendie criminel sur les propriétés de Alexander Mackenzie. Prévost était le 2^e voisin de Mackenzie, rue Saint-Louis.

Suite à la page 6

PROGRAMME D'ACTIVITÉS HIVER 2011

La Société d'histoire dévoile son programme de conférences de l'hiver 2011. Pour la programmation complète, consulter le site internet www.shrt.qc.ca/calendrier1011.html

À lire en page 12



Comité de la campagne de financement pour l'année 2010-2011 (photo La Revue)



Champ de Mars vers 1830 (BAC, R11555-0-4-E)



Jacques Lacoursière, historien

NOTRE PROCHAINE CONFÉRENCE

Le jeudi 27 janvier 2011
à 19 h 30.

Tous les détails à la
page 12.



Une partie du groupe d'élèves inscrits en Exploration culturelle (photo SHRT)



Christophe Surget (photo SHRT)

EXPLORATION CULTURELLE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU COTEAU

Depuis la rentrée scolaire et sous la conduite de monsieur Christophe Surget, enseignant de français, une soixantaine d'élèves de la cinquième année de l'école secondaire du Coteau s'initient à la culture et en explorent différentes facettes : théâtre, littérature, arts visuels, musique, histoire et généalogie. Sont aussi greffés à cette exploration des «standards» culturels, le droit et le système judiciaire canadien ainsi qu'un survol des organismes humanitaires dont *Amnistie internationale*.

En juin dernier, monsieur Surget nous faisait part de son projet d'implanter un cours optionnel d'exploration culturelle et nous en expliquait la raison d'être. À son avis, «depuis quelques décennies, le système d'éducation a misé sur la raison "instrumentale", tenant la culture pour inutile et stérile.» «Pourtant, affirme-t-il du même souffle, la culture, c'est ce qui définit la société. Cela englobe les arts, l'histoire, les modes de vie, les systèmes de valeurs et les traditions d'un peuple. C'est un patrimoine, un héritage à léguer à nos enfants.»

OBJECTIFS DU COURS

Ce cours optionnel comporte quatre grands objectifs et fait appel à la collaboration de divers intervenants, à l'école ou dans leur milieu professionnel : avocats, muséologues, archivistes, historiens, musiciens, directeurs artistiques de théâtre, comédiens, etc. :

- Acquérir un contenu de culture déterminé;
- Développer une capacité d'analyse et de synthèse;
- S'ouvrir au monde;
- Mettre en application les notions apprises par le biais d'activités : expositions, visites, réflexions, rencontres.

CONTRIBUTION DE LA SHRT

La SHRT a été mise à contribution pour l'accompagnement des élèves lors de leur initiation à la recherche généalogique au Centre des Archives nationales de Montréal (édifice Gilles-Hocquart) le 13 octobre. En avril 2011, elle animera un rallye historique d'une journée au cœur du Vieux-Terrebonne. Nous y reviendrons dans la prochaine édition.

Claude Blouin

Christophe Surget est né en France, à Le Mans, en 1968; il a immigré au Québec en 1970.

Il enseigne le français en 4^e et 5^e années du secondaire à l'école du Coteau depuis sa fondation en 2000.

D'un naturel curieux, il est passionné de culture. Il écrit et monte des pièces de théâtre depuis 22 ans.



Le comité du financement. Dans l'ordre habituel: André Viger, Claude Blouin, Gilles Bordonado et Arthur Heppell (Photo La Revue)



Claude Martel, v.-président de la SHRT

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2010-2011. OBJECTIF : 40 000 \$

«Sachant qu'un citoyen sur quatre de la MRC Les Moulins s'est installé chez nous il y a moins de 10 ans, il est crucial pour notre milieu de développer le sentiment d'appartenance de ces nouveaux résidants à notre communauté et un des meilleurs moyens est de leur faire connaître notre histoire. Née en 1975, la Société d'histoire de la région de Terrebonne (SHRT) s'est donnée cette mission.» C'est en ces termes que monsieur Gilles Bordonado, président de *La Revue* et grand donateur à la SHRT, lançait la campagne de financement qu'il préside pour l'année 2010-2011. La SHRT recherche le soutien du monde des affaires afin de poursuivre sa mission.

PLAN DE PARTENARIAT TRIENNAL

Le comité de financement de la SHRT, composé de MM. Gilles Bordonado, président de la campagne, Claude Blouin, président de la Société, Arthur Heppell, trésorier, et André Viger, administrateur, a élaboré un plan de partenariat triennal audacieux. Les objectifs financiers ont été fixés à

40 000\$ pour 2010-2011, 60 000\$ pour 2011-2012 et pas moins de 80 000\$ pour 2012-2013.

Selon leurs contributions, les partenaires annuels de la SHRT seront répartis en cinq catégories, chacune d'elles ayant ses avantages particuliers : grand donateur (5000\$ et plus), donateur associé (2000\$ et plus), donateur (1000\$ et moins), donateur d'événement (conférences, publications ou brunch-bénéfice) et partenaire de service.

OBJECTIF : 300 MEMBRES

La Société d'histoire a déjà compté plus de 100 membres. Considérant la mission et les nombreuses actions à mener dans la communauté, il importe d'en augmenter le membership à 300 membres en 2012-2013. Il en va du dynamisme et de la créativité de l'organisation. Tous les membres en règle seront ainsi mis à contribution dans l'atteinte de cet objectif. Pour devenir membre de la Société d'histoire, il suffit de le faire en ligne ou de télécharger le [formulaire](#) d'adhésion et le faire parvenir avec un chèque dûment signé.

Claude Blouin

Géographe de formation, Claude Martel œuvre à divers titres au sein de la SHRT depuis le début des années 1980. En avril 2010, dans le cadre du 40^e anniversaire de l'Université de Québec à Montréal, il reçut le titre d'ambassadeur de la Faculté des Sciences humaines. Il est l'auteur de la chronique hebdomadaire «[Un brin d'histoire](#)» publiée dans *La Revue*.

La politique culturelle de Terrebonne en devenir...

Suite de la page 1

METTRE EN VALEUR L'HISTOIRE, LE PATRIMOINE ET LA CULTURE DU VIEUX-TERREBONNE

Dans un mémoire qui serait présenté lors des audiences publiques prévues pour l'automne de 2010, la SHRT entend développer le concept d'Espace culturel en s'appuyant sur les principes suivants :

- L'EcT est un moteur incontournable de la revitalisation économique et culturelle du Vieux-Terrebonne.

- L'EcT est un poste d'accueil de Tourisme des Moulins et une porte d'entrée des visiteurs dans le Vieux-Terrebonne historique.

- L'EcT est un emplacement plus que stratégique au cœur du Vieux-Terrebonne, face au stationnement principal, entre le TVT, la maison Bélisle et l'Île-des-Moulins.

- L'EcT est un lieu d'initiation au Terrebonne d'aujourd'hui et d'hier (histoire et attraits); une synthèse de l'histoire de Terrebonne et de sa région.

- L'EcT est le point de départ d'un circuit à travers le Vieux-Terrebonne, un véritable livre d' « histoire à ciel ouvert ».

- L'EcT est le centre d'accueil touristique et d'initiation au territoire (expositions, animations et activités culturelles) :

1. Maison Perras-Bélisle: Terrebonne sous le régime français;

2. La rue l'Attrape (des Braves) et « la place du moulin » : 1^{er} axe commercial de la ville, au cœur de l'histoire économique de la région;

3. Église St-Louis-de-France : l'influence ecclésiastique et la découverte

des personnalités qui ont marqué le milieu au XIX^e siècle (cimetière sous l'église);

4. Manoir Masson: visite du plus important manoir seigneurial du Québec, résidence du premier millionnaire canadien-français et de sa famille. Accent mis sur l'époque 1830-1880;

5. L'Île-des-Moulins: 2^e site historique en importance au Québec, remise en valeur des bâtiments érigés au XIX^e siècle;

6. La mission Les Bois: mise en valeur du cœur institutionnel de Terrebonne, un site occupé par les deux premières églises, le premier cimetière, le premier couvent, le 2^e collège, le manoir seigneurial de Louis Lepage de Sainte-Claire (fondateur), etc.;

7. Un nouveau positionnement culturel pour le Théâtre du Vieux-Terrebonne, le pôle administratif (Hôtel de Ville, MRC, édifice E.-S. Mathieu, le parc Vitré, etc.) : le « Quartier Latin » du Vieux-Terrebonne.

LE PROJET D'ESPACE CULTUREL TERREBONNE

L'EcT serait un lieu de convergence de la culture terrebonnoise. Véritable quartier général des forces vives de la culture, comprenant éventuellement un parc urbain et un long bâtiment de service à l'allure contemporaine, il serait le juste reflet de dyna-



Proposition d'un Espace culturel à Terrebonne (EcT)

L'Espace culturel Terrebonne n'est pas qu'un édifice. C'est un concept innovateur de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine exceptionnels du Vieux-Terrebonne, et ce, douze mois par année.

misme socioéconomique du nouveau Terrebonne. L'édifice mettrait en valeur l'un des joyaux du Vieux-Terrebonne : la maison Perras-Bélisle construite en 1759.

L'EcT serait un lieu polyvalent qui permettrait toutes sortes d'utilisation. Il serait à la fois :

- Un jardin actuel de cultivars anciens de la Nouvelle-France.
- Une aire d'accueil et d'exposition historique et en art actuel, vitrée et ouverte.
- Une entrée et une perspective monumentale sur la maison Perras-Bélisle (à partir de la rue St-Pierre).
- Un centre administratif à vocation culturelle.
- Un jardin sur le toit (vert) pourvu de services permettant des points de vue remarquables sur la rivière (belvédère; thématique sur la protection de l'environnement).
- Une fresque historique sur le mur du restaurant Vieux-Terrebonne.
- À la tombée de la nuit, une projection animerait l'étage en utilisant la paroi vitrée.

L'EcT pourrait également être une composante d'un projet structurant intégré à un complexe culturel faisant office de véritable centre culturel pour la ville de Terrebonne. La relocalisation du centre culturel actuel vers le cœur du Vieux-Terrebonne permettrait de redonner au Moulin Neuf une autre vocation dans le cadre de l'interprétation historique de l'Île-des-Moulins.

CINQ AUTRES PÔLES À METTRE EN VALEUR

L'EcT étant un lieu d'initiation et une synthèse de l'histoire de Terrebonne et de sa région, il ouvrira autant de fenêtres sur cinq pôles d'intérêt patrimonial incontournables:

1. Le site du **fort de Lachenaie** qui constitue le premier noyau de peuple-

ment et un lieu historique majeur dans le conflit franco-iroquois.

2. Le **village linéaire de Lachenaie**, malheureusement occulté, très riche en histoire depuis 1672 et qui constitue une forte concentration de bâtiments patrimoniaux : un arrondissement historique potentiel à mettre en place en lien avec la navigation fluviale.

3. Le **noyau villageois de Mascouche**, village à caractère rural dans un environnement urbain, avec son église et son couvent des Sœurs de la Providence. Une vocation commerciale villageoise pourrait être mise de l'avant selon l'approche de la Fondation des Rues principales.

4. Le **domaine seigneurial de Mascouche**: mise en valeur touristique et historique du site du dernier domaine intégral au Québec. Son rattachement au parc de l'Étang du Grand Coteau permettrait d'en faire un parc régional d'interprétation du patrimoine naturel, de protection de l'environnement et de conservation de la forêt, un lieu idéal de pratique de sports de plein air, et un centre d'hébergement touristique.

5. Finalement, **les lanières et les ha-meaux**, tels Pincourt, Mascouche Rapids, le Petit Coteau, la Cabane Ronde et le village de La Plaine pourraient être protégés par des Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et identifiés avantagusement par des panneaux d'interprétation.

Il nous reste encore à présenter ces orientations dans un mémoire soumis aux audiences publiques de la commission.

Claude Blouin et Claude Martel



Exemple d'exposition permanente sur modules (EcT)

«L'aire d'exposition est localisée au rez-de-chaussée de l'édifice. Elle est utilisée de mai à octobre par une exposition permanente dont le thème fédérateur est l'histoire du territoire du grand Terrebonne et le reste du temps, s'ajoutent des expositions en art actuel et contemporain [...]»

Quand un chien devient délateur à son insu !

Suite de la page 1

LE CONTEXTE

Sans établir de lien de cause à effet, il importe de résumer ici les événements qui secouèrent Terrebonne dans les mois qui précédèrent la tentative d'incendie.

Au début de novembre 1838, le major de milice J.-O.-Alfred Turgeon (avocat) voulut étouffer dans l'œuf un soulèvement appréhendé des Frères chasseurs dans le comté de Terrebonne, dont il avait été informé par quelques délateurs. Sous la gouverne des juges de paix Alexander Mackenzie et John Pangman de Lachenaie, accompagnés de quelques officiers de la milice locale (les capitaines Germain Raby et Théodore Roussil, l'adjutant John Fraser) et de constables de la nouvelle police du district de Montréal (Alexandre Comeau, Loïselle, Labonté et Delisle), le major Turgeon tenta une première fois d'arrêter les présumés meneurs des rebelles. Seul le commis Éloi Marié (neveu de P.-D. Prévost) fut interpellé chez lui et confié au «prévost» de Montréal dans la nuit du 4 au 5 novembre. Le major Turgeon revint à Terrebonne dans la nuit du 6 au 7; il échoua dans une seconde tentative d'arrestation des rebelles. Après un échange de coups de feu dans la maison de Charles-Guillaume Bouc, près du pont menant à l'île Jésus, l'escouade dut se retirer chez le seigneur Joseph Masson, dans le haut du bourg pour soigner les blessures du constable Loïselle. Lorsqu'elle revint à la charge, la maison avait été désertée. Dans la matinée du 7 novembre, la petite troupe des loyaux désarma quelques rebelles sur le

chemin de la Côte de Terrebonne et en arrêta deux ou trois autres dans le bourg. Par la suite, un groupe d'environ cinquante rebelles bloqua le pont de bois qui enjambait la rivière. Mais l'affrontement armé imminent n'eut pas lieu. Une entente verbale intervint vers 17 h 30 et dénoua l'impasse entre les loyaux, menés par le seigneur Joseph Masson et le marchand John Mackenzie, et les rebelles, représentés par le commis Charles-Guillaume Bouc, le notaire Joseph-Léandre Prévost (frère de P.-D. Prévost) et le capitaine Toussaint Bastien de l'île Jésus.

Le lendemain, l'entente rédigée par le notaire F.-X. Valade, fut signée à la demande des rebelles dans la maison du marchand Antoine Dumas. Cette entente fut rejetée par les autorités militaires britanniques qui l'utilisèrent toutefois comme pièce à conviction principale dans l'acte d'accusation de haute trahison qui s'ensuivit. Le calme revint progressivement dans le bourg, bien que du 9 au 12 novembre 1838, un détachement de trente-deux cavaliers conduit par Alexander Mackenzie écuma le Nord du comté et désarma les habitants. Le 3 janvier 1839, un détachement d'environ cinq cents hommes de la *Royal Montreal Cavalry*, mené par le colonel George A. Wetherall, procéda à l'arrestation de huit rebelles à Terrebonne même et dans le comté. Six d'entre eux furent traduits devant la cour martiale générale de Montréal; leur procès fut instruit du 1^{er} au 11 mars.



Résidence d'Alexander Mackenzie vers 1840 (SHRT)

La maison d'Alexander Mackenzie, probablement construite par le notaire Antoine Foucher vers 1765. À l'arrière-plan, à gauche, des dépendances érigées vers 1796 par le marchand Thomas Porteous et encore visibles aujourd'hui...

Archives de la SHRT

Le tribunal militaire les reconnut individuellement coupables de haute trahison et les condamna à mort par pendaison. En septembre 1839, les peines de mort de Bouc et de Rochon furent commuées en exil par le Conseil spécial ; ils furent dès lors transportés en Australie à bord du *H. M. S. Buffalo*. De leur côté, Leclaire, Gravelle, Roussin et Saint-Louis furent libérés sous caution.

PREMIERS TÉMOIGNAGES

Le 5 avril, donc, Charles Bourgoïn, et son père Joseph Bourgoïn dit Bourguignon relatèrent devant le juge de paix Roderick Mackenzie de Terrebonne les circonstances de la découverte de la tentative d'incendie dans l'écurie de son fils Alexander. Charles Bourgoïn fit d'abord sa déclaration : «*District de Montréal. L'an mil huit cent trente neuf, le cinq d'avril par devant moi est comparu Charles Bourgoïn dit Bourguignon, engagé chez Alexandre McKenzie Ecuier, après serment prêté sur les S^s Évangiles, dépose : que ce matin en allant à l'écurie prendre du foin dans le grenier de l'écurie, il a trouvé dans une des bottes de foin où il avait été pratiqué un trou en écartant le foin, un charbon qui y avait été mis allumé. Le déposant affirme que le morceau de bois était en feu lorsqu'il a été mis parce que les brins de foin sur lequel il était placé étaient en partie brûlés. Le déposant pense au meilleur de sa connaissance que le charbon n'a pu être là que par l'acte de quelques personne mal intentionnée. Et ajoute que s'il y eut été mis avant la nuit dernière, il s'en serait aperçu, vu que [encre délavée] il va prendre du foin et qu'il a bien pu rester qu'une quinzaine de minutes [encre délavée]. Et ne dit rien de plus et après lecture faite de la présente déposition, dit qu'elle contient la vérité, y persiste et a déclaré ne savoir signer et a fait sa marque. (signature) Charles, sa x marque, Bourgoïn. Affirmé par devant moi.*

Les jours et an susdits. (signature) Rod. Mackenzie.»

Joseph Bourgoïn corrobore la version des faits de son fils : «*District de Montréal. L'an mil huit cent trente neuf, le cinq avril par devant moi est comparu Joseph Bourgoïn dit Bourguignon lequel après serment prêté sur les S^s Évangiles dépose : que le matin il a été requis par Monsieur Alexandre McKenzie d'aller visiter le grenier à foin où il avait été trouvé un morceau de bois en charbon qu'il a vu qu'il avait été fait un trou dans une des bottes de foin ou son jeune fils Charles Bourguignon engagé chez Mr Alexandre McKenzie lui dit avoir trouvé le charbon - ce qui le porte à croire que quelque personne mal intentionnée a dû tenter d'y mettre le feu. Et ne dit rien de plus et après lecture de la présente déposition a déclaré quel contient la vérité et ne sachant signer de ce enquis, à fait sa marque. (signature) Joseph, sa x marque, Bourgoïn dit Bourguignon. Affirmé par devant moi. Les jours et an susdits. (signature) Rod. Mackenzie.»*



Ancienne prison sur le Champ de Mars vers 1830

TRANSMISSION DES TÉMOIGNAGES

Le même jour, l'avocat et major de milice J.-O.-A. Turgeon transmet les deux affidavits au surintendant de police P. E. Leclère. Il écrit : «*Terrebonne 5 avril 1839. Mon cher ami. Encore des affaires et c'est à toi à qui on a recours comme sûrs d'y trouver le remède plus prompt, mais je m'aperçois qu'il faut laisser le stîle de l'ami pour s'adresser à un homme public ainsi. Mon cher Monsieur. Il vient d'arriver deux circonstances sur lesquelles nous devons appeler votre attention persuadés que vous apporterez le remède le plus efficace. Vous verrez par les affidavits ci inclus que notre ami Alex McKenzie Ecuier a failli trouver tous ses bâtiments en cendre. Ce matin, en l'absence*

L'ensemble des documents d'archives cités est révélateur, en quelque sorte, du climat de suspicion qui prévalait encore à Terrebonne, au lendemain du procès des six Frères chasseurs devant la cour martiale spéciale, en mars 1839.

de M McKenzie, son engagé a trouvé dans le grenier à foin un morceau de bois de quatre pouces de long et gros en proportion qui y avait été mis et mis allumé puisque le foin était en partie brûlé. M McKenzie est absent et on m'a prié d'en prendre les dépositions que je vous adresse. Il n'y a pas de doute que ce soit l'acte de quelque incendiaire. L'autre chose à laquelle je fais allusion est l'affaire d'un homme près de Terrebonne qui a été presque tué parce qu'il a été ou qu'il était volontaire. Au reste, M RodMcKenzie écrit à ce sujet par la même occasion et c'est un exprès [...]» Suit un paragraphe sur les besoins d'avoir des services de police dans les campagnes. Rien n'incriminait jusque-là le tanneur et marchand Pierre-Domptail Prévost; pourtant, il fut arrêté le 6 avril suivant.

DÉPOSITIONS INCRIMINANTES

Le 9 avril, donc, le capitaine Alexandre Comeau fit une déposition assermentée devant le surintendant de police : «*Alexandre Comeau, Capitaine de Police de Montréal, après serment prêté sur les Saints Évangiles, dépose et dit : Le six de ce mois, je fus envoyé à Terrebonne par Pierre E. Leclere, surintendant de la Police, pour tacher de découvrir le nom et appréhender les personnes qui la veille avaient tenté d'incendier les propriétés d'Alexander M^cKenzie, Ecuier, dudit lieu de Terrebonne. Rendu à Terrebonne, je crus de mon devoir de consulter les personnes les plus influentes et les plus respectables du lieu. Je vis l'Honorable Roderick M^cKenzie à qui je communiquai l'objet de ma mission et lui demandai s'il pouvait me mettre sur la voie de découvrir les auteurs de ce crime. Ce monsieur me dit qu'il ne soupçonnait que Domptaye Prévost de Terrebonne, ci-devant marchand, ajoutant que Alexander M^cKenzie chez qui on avait essayé de mettre le feu avait dernièrement acheté un bon chien de quart à l'encan du frère du dit Domptaye Prévost et que ce chien eut infaiblement donné l'alarme s'il n'eut reconnu la personne qui s'est introduit dans la*

cour du dit Alexandre M^cKenzie dans la nuit du quatre au cinq de ce mois. M^r Roderick M^cKenzie me dit aussi que ce chien devait bien connaître le dit Domptaye Prévost.

«*Je fus ensuite dans le magasin de John M^cKenzie, Écuier, marchand du même lieu, qui me dit aussi que le dit Domptaye Prévost était soupçonné d'être l'auteur de ce crime et me parla dans le même sens que M^r R. M^cKenzie du chien ci-dessus mentionné. Le nommé Reeves, aubergiste, me dit aussi qu'il avait des soupçons que le dit Domptaye Prévost était un des auteurs de ce crime.*

«*D'après ces renseignements, j'ai cru de mon devoir d'arrêter le dit Domptaye Prévost sous soupçons d'être complice dans le crime dont il est parlé ci-dessus et je l'ai en effet fait prisonnier et conduit à Montréal.*

Le déposant ne dit plus rien de plus et a signé. Assermenté devant moi à Montréal ce 9 avril 1839. (signature) P. E. Leclere JR (signature) Alex^r Comeau.»

Le même jour, le constable Benjamin Desroches fit à son tour une déposition assermentée devant le surintendant de police : «*L'An Mil huit cent trente-neuf, le neuvième jour d'Avril, est comparu Benjamin Desroches, homme de Police de Montréal, lequel après serment sur les Saints Évangiles dépose et dit : Je suis l'homme de Police qui ai accompagné le Capitaine Alexandre Comeau à Terrebonne le six du courant pour découvrir le nom des personnes qui avaient tenté d'incendier les propriétés d'Alexander M^cKenzie, Ecuier du dit lieu. Le nommé Domptaye Prévost, ci-devant marchand de Terrebonne fut appréhendé le six de ce mois par le Capit^e Comeau sous soupçon d'être un des auteurs de cet attentat et confié à ma garde. Deux ou trois heures après son arrestation, le dit Domptaye Prévost me dit : "Je suis prisonnier mais*



Prison du Pied-du-Courant en 1839 (Grande Bibliothèque, Collection nationale, Publication gouvernementales Québec A32159/P75)

«La conception de la prison est très novatrice pour l'époque. Elle est inspirée du modèle avant-gardiste américain et son architecture est audacieuse. Pourtant elle n'est pas parfaite.»

L'Action nationale, 88, no 3, mars 1998, p. 138

ce n'est pas moi qui suis le coupable. Si je voulais parler, j'en connais d'autres qui sont plus coupables ici que moi." J'ai conclu de ce propos que le dit Domptail Prévost était ou auteur ou complice du crime ci-dessus mentionné et c'est ma ferme croyance. Le déposant ne dit rien de plus et a dit ne savoir signer. Assermenté devant moi à Montréal ce 9 avril 1839. (signature) P. E. Leclere JP (sa + marque) Benjamin Desroches.»

EXAMEN VOLONTAIRE DE DOMPTAIL PRÉVOST

Le lendemain 10 avril 1839, Pierre-Domptail Prévost subit son examen volontaire devant le surintendant Leclère : «Province du Bas-Canada. District de Montréal. L'Examen volontaire de Pierre Domptail Prévost, Tanneur de la Paroisse de Terrebonne, ci-devant marchand, lequel est accusé sous serment sous soupçon d'avoir dans la nuit du quatre au cinq avril courant à Terrebonne, mis le feu aux propriétés du nommé Alexander M^cKenzie avec l'intention félonieuse d'incendier la maison et les bâtiments du dit Alexander M^cKenzie. Sur son dit examen volontairement et sans promesses ou menaces dit et déclare ce qui suit : Je ne suis point coupable du crime en question et n'ai eu connaissance de l'attentat en question [mots rayés] que la semaine dernière après l'attentat. Reconnu devant moi à Montréal ce 10 avril 1839 et emprisonné pour examen ultérieur. (signature) P. E. Leclere JP (signature) P. D. Prévost.»

Le 13 d'avril, Pierre-Domptail Prévost, versait une caution de £100 et était cité à procès le 27 août suivant devant la Cour du Banc du Roi. Il s'engageait à garder la paix jusqu'à sa comparution. Les archives judiciaires n'ayant pas été examinées, la conclusion est encore à suivre.

Claude Blouin

Molson et le Québec

Le jeudi soir 21 octobre 2010, au Pavillon du Grand Coteau à Mascouche, la Société d'histoire de la région de Terrebonne a eu le plaisir d'accueillir l'historien Gilles Laporte qui a donné une conférence très intéressante sur la famille Molson. Professeur d'histoire au cégep du Vieux-Montréal et chargé de cours à l'Université du Québec à Montréal, Gilles Laporte a restitué dans son contexte l'histoire de cette dynastie hors du commun dans la société québécoise.

Il a su exposer de façon fascinante le parcours de John Molson, l'entrepreneur qui quitta l'Angleterre pour s'installer à Montréal et fonder sa brasserie à l'est de la ville, à proximité du port et des faubourgs ouvriers francophones. Du développement des premières lignes de bateaux à vapeur aux premiers chemins de fer, en passant par la création



de la Banque Molson et par la participation à la répression du mouvement patriote en 1837-1838, les Molson ont été des acteurs importants du Québec pré-industriel du XIX^e siècle.

Le début du XX^e siècle voit un des membres de la famille Molson percer dans le monde du sport, notamment Perceval qui donnera son nom au



stade de l'Université M^cGill qui héberge aujourd'hui les Alouettes de Montréal. L'intérêt de la famille pour le sport s'affirma à une époque où le hockey devenait la passion des Canadiens-français sous l'impulsion des exploits de Maurice Richard durant les années 1950. C'est en 1957 que les Molson acquerront le club de hockey les Canadiens de Montréal. À partir de ce moment, l'association entre les Molson, leurs bières et les Canadiens de Montréal marqueront les fameuses *Soirées du hockey* du samedi soir dans les foyers québécois. Pour en savoir plus, procurez-vous le livre de Gilles Laporte intitulé *Molson et le Québec*, publié aux éditions Michel Brûlé, Montréal, 2009, 150 pages.

Richard Lagrange

La maison Zéphirin Mathieu : bergerie menacée de démolition

UN APPEL À L'AIDE

Au printemps dernier, monsieur Robert Dupuy sollicitait l'aide et le soutien de la Société d'histoire dans un litige qui l'oppose à la famille Rancourt de Lachenaie, litige relatif à une «bergerie» qui chevauche la ligne de partage de leurs terrains respectifs. Sans entrer dans les détails d'ordre judiciaire, soulignons que d'une part, l'édifice serait menacé de démolition s'il s'avérait la propriété de la famille Rancourt et que d'autre part, il serait restauré et mis en valeur s'il appartenait à monsieur Robert Dupuy et à sa conjointe madame Lise Lacerte. La cause est devant les tribunaux, en attente d'un jugement, à la suite des audiences d'avril dernier.

La Société d'histoire n'est pas demeurée insensible à cet appel à l'aide. En moins de 24 heures, elle a sonné le rappel d'une vingtaine d'organismes et de personnes voués à la protection du patrimoine, qui ont manifesté un appui inconditionnel au couple Dupuy-Lacerte. Des lettres en ce sens lui ont été adressées. Monsieur Claude Martel, vice-président de la SHRT et membre actif de la Commission du patrimoine de Culture Lanaudière, a orchestré de main de maître cette manifestation de solidarité en sensibilisant tant les personnes et les organismes que les élus municipaux et les officiers du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

LE BÂTIMENT EN LITIGE

Selon le rapport d'analyse architecturale préparé par l'architecte Michel Létourneau et présenté en avril 2010, «le bâtiment sous

étude aurait été construit entre 1750 et 1830, vu les techniques de construction utilisées. Nous pensons aussi que ce bâtiment, à cause de sa faible hauteur et la faible dimension des portes, était utilisé comme bergerie. [...] Il serait plausible que cette construction ait été consécutive à la maison de pierre de 1807, et qu'on aurait récupéré des éléments de l'ancienne maison pour sa construction.» Monsieur Létourneau conclut de son examen que le bâtiment est d'une **valeur exceptionnelle** car il rencontre cinq des six critères d'évaluation des édifices patrimoniaux: 1) la **valeur d'âge** puisqu'il a été construit avant 1860; 2) la **valeur d'unicité** puisque ce type de bâtiment est rarissime de nos jours; 3) la **valeur architecturale** puisque son architecture est incontestablement d'esprit français, 4) la **valeur historique** puisque son histoire est notamment reliée à un personnage important de la région, Zéphirin Mathieu et 5) la **valeur de position** puisqu'il conserve son aire de pertinence à proximité de la maison.

QUELQUES CONSTATATIONS

Pour en arriver à cette conclusion, monsieur Létourneau s'appuie sur quatre constatations primordiales. Dans un premier temps, il observe que : « La charpente des murs extérieurs démontre que la technique utilisée est une adaptation de la charpente à



La bergerie menacée de démolition (La Revue)

Appuyés par la SHRT, monsieur Dupuy et madame Lacerte ont présenté une demande de citation du bâtiment comme monument historique. La Ville de Terrebonne attend le prononcé du jugement avant de prendre une décision.

hourdis commune dans le Nord de la France, au climat rigoureux du Canada. La technique appelée ici « de pièces sur pièces assemblées à coulisses » est une invention de la fin du 17^e siècle après des années de tentatives de transculturation de l'architecture française inadaptée à notre climat.» Ensuite, il note que : « La charpente du toit démontre aussi une adaptation de la charpente française de type « arbalétriers portant pannes » du Nord de la France. Au Canada, on élimine les pannes de sorte que le paléfrage repose directement sur les arbalétriers et les chevrons. Cette technique plus simple, assure un meilleur contreventement et une meilleure assise pour le revêtement de bardeaux. Ce type de charpente sera utilisé à partir du début du 18^e siècle jusque dans les années 1830. À partir de cette date, les charpentes seront du type « à l'anglaise », plus simples.»



Vue de la charpente à arbalétriers

De plus, il remarque que : « L'absence d'ouvertures autres que les petites portes [...] ainsi que la faible hauteur sous-poutre semblent démontrer que le bâtiment n'a jamais eu une vocation résidentielle, et ce malgré la qualité de la construction utilisée. L'utilisation du pièces sur pièces pour les bâtiments secondaires n'était réservée qu'aux étables, écuries ou bergeries, lorsque le bâtiment abritait des animaux à cause des propriétés isolantes de cette technique. Les granges, hangars étaient simplement de colombages recouverts de planches.» Finalement, il signale que : « Certaines pièces de bois utilisées pour la construction proviennent d'autres constructions plus anciennes, notamment les poinçons de la charpente et la panne faitière.

Il est fort possible qu'ils proviennent de la maison qui a précédé la maison de pierres actuelle.» Ces constatations ont amené le couple Dupuy-Lacerte à faire une demande de citation à la Ville de Terrebonne.

DEMANDE DE CITATION

Le 10 mai 2010, bien que le jugement n'ait pas encore été rendu, une demande de citation a été présentée aux autorités municipales. Reprenant les observations et les conclusions du rapport d'analyse architecturale, la demande souligne que le bâtiment répond à tous les critères de citation d'un **monument historique** : 1) il est en relation avec l'histoire; 2) il a une signification pour le milieu; 3) il est représentatif de techniques de construction ; 4) il est évocateur et offre un grand potentiel d'enseignement du passé. La Ville de Terrebonne suspend sa décision, attendant le jugement du tribunal pour agir.



Maison Zéphirin Mathieu construite vers 1807. (C. Martel)

Cette maison en pierre fut habitée par Zéphirin Mathieu, maire de Lachenaie de 1869 à 1874. Selon l'architecte Michel Létourneau et Robert Dupuy, elle aurait été construite entre 1807 et 1810.

La Société d'histoire dévoile son programme d'activités de l'hiver 2011

LE 10 AVRIL 2011, JACQUES LACOURSIÈRE SERA LE CONFÉRENCIER INVITÉ AU BRUNCH ANNUEL DE LA SHRT.

Judi 27 janvier 2011 : **Le bourg de Terrebonne 1720-1765**, par Claude Blouin, historien.

19h30, Chapelle du Collège Saint-Sacrement, 901, rue St-Louis, Terrebonne.

Le bourg de Terrebonne prit forme vers la fin des années 1720 près de ses moulins. Les activités des négociants en grains, des marchands-détaillants et des artisans en ponctuèrent la vie. Au fil du temps, sa structure interne se précisa : une aire sacrée s'articula autour de la première église et de la « place du moulin »; une aire profane s'organisa de part et d'autre de la Grande rue, axe le long duquel se répartirent entrepôts, magasins et ateliers.

Judi 24 février 2011 : **L'incendie de Terrebonne, 1er décembre 1922**, par André Fontaine, consultant.

19h30, Salle 123 du Moulin Neuf, Îles-des-Moulins, Terrebonne.

Il y a tout près de 90 ans, la petite ville de Terrebonne vivait la pire épreuve de son histoire. Dans la nuit du 1er au 2 décembre 1922 un grand incendie rasait presque totalement le quadrilatère compris entre les rues Sainte-Marie, Saint-Pierre, Chapleau et la rivière des Mille-Iles. Nul n'y perdit la vie, mais nombre de familles se retrouvaient à la rue. Les pertes furent considérables. L'Hôtel de ville, le bureau de poste, plusieurs commerces, des boutiques et des ateliers prospères s'envolèrent en fumée.

Judi 24 mars 2011 : **Irma Levasseur, femme médecin**, par Pauline Gill, romancière.

19h30, Bibliothèque de Lachenaie, 3060 chemin Saint-Charles, Terrebonne (Lachenaie).

Dans son dernier roman, *Docteur Irma*, Pauline Gill dévoile le combat d'une femme entière, passionnée et déterminée qui, à l'image de la louve, ne recula jamais devant les obstacles. Irma Levasseur fut la première femme médecin ayant obtenu le droit de pratique au Québec. Sa quête fut longue et ardue ! Elle fonda les hôpitaux de Sainte-Justine et de l'Enfant-Jésus.

Pour plus de détails, consulter le site : www.shrt.qc.ca/calendrier1011.html



Le burg de Terrebonne à la fin de 1810. Source : Bibliothèque et Archives du Canada [R9266-e000756681]



Jacques Lacoursière, historien

Références

Nous présentons d'abord les références de l'édition précédente, Vol. XI, no. 1 (Septembre-décembre 2010) :

«Un bâtiment exceptionnel sur la rue de L'Atrappe (boul. Des Braves)», p.5-6

Dictionnaire biographique du Canada en ligne. Les noms propres en caractères gras réfèrent aux articles en ligne correspondants du *Dictionnaire biographique*.

BAnQ-M, minute du notaire Nicolas Senet dit Laliberté, concession par Louis Lepage de Sainte-Claire à François Simon dit Delorme, 23 mars 1730.

BAnQ-M, minute du notaire Charles-François Coron, vente par François Simon dit Delorme à Pierre Papin, 26 juillet 1741.

BAnQ-M, minute du notaire Charles-François Coron, concession par Louis Lepage de Sainte-Claire à François Simon dit Delorme, 29 juillet 1741.

BAnQ-M, minute du notaire Charles-François Coron, vente par Pierre Papin à Joseph Durocher, 13 mai 1747.

BAnQ-M, minute du notaire Charles-François Coron, vente par Joseph Durocher à Germain Lepage de Saint-François, 09 février 1750.

BAnQ-M, minute du notaire Antoine Foucher, échange entre Germain Lepage de Saint-François et François Séguin, 29 octobre 1763.

BAnQ-M, minute du notaire Jacques Dufault, cession par François Séguin à Jean-Baptiste Séguin, 15 janvier 1779.

BAnQ-M, minute du notaire Jacques Dufault, vente par François Séguin à Charles-Baptiste Bouc, 13 février 1787.

BAnQ-M, minute du notaire Louis Chaboillez, vente par Charles-Baptiste Bouc à Francis Badgley, 28 octobre 1799.

BAnQ-M, minute du notaire Louis Chaboillez, vente par Francis Badgley à Jacques Dorion, 10 juillet 1800.

BAnQ-M, minute du notaire François-Hyacinthe Séguin, vente par Jacques Dorion à David Thompson, 26 septembre 1812.

BAnQ-M, minute du notaire Henry Griffin, vente par David Thompson à Abner Bagg, 05 mars 1818.

BAnQ-M, minute du notaire Jean-Baptiste-Léon-Léandre Prévost, vente par Abner Bagg à Simon Fraser, 18 mars 1835.

BAnQ-M, minute du notaire Barnabé-Léandre Lepage, vente par John Fraser à Paul-Éloi Marier, 07 mars 1846.

LESSARD, Jacques, « Jacques Dorion, marchand prospère, mais encore ... », les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 59, no 4, cahier 258, hiver 2008, p. 277-294.

Les références de la présente édition, Vol. XI, no. 2 (Novembre 2010 - janvier 2011) :

«Quand un chien devient délateur à son insu !», p. 6-9

Dictionnaire biographique du Canada en ligne. Les noms propres soulignés réfèrent aux articles en ligne correspondants du *Dictionnaire biographique*.

BAnQ-M, *The Queen vs Pierre Domptail Prévost*. - 5 avril 1839-13 avril 1839, TL19, S1, SS62, D341. «Contenu et portée : Ce dossier concerne les dépositions de Alexandre Corneau et Benjamin Desrochers de Montréal, de Charles et Joseph Bourgoïn dit Bourguignon de Terrebonne contre Pierre Domptail Prévost de Terrebonne à propos de la tentative d'incendier les propriétés d'Alexander McKenzie de Terrebonne. Nous y retrouvons également la déposition de Pierre Domptail Prévost et la reconnaissance de 100 Livres de Monsieur Prévost à l'endroit de Sa Majesté. Le dénommé Prévost doit comparaître personnellement au prochain terme criminel de la Cour du Banc du Roi pour faire annuler cette reconnaissance. Ce dossier comprend finalement une lettre de J. Alfred Turgeon à P.E. Leclère relativement à cette affaire, 5 avril 1839-13 avril 1839.»

«La maison Zéphirin Mathieu : bergerie menacée de démolition», p. 10-11

DUPUY, Robert et Lise LACERTE, *Demande de citation d'un monument historique*. présentée au conseil exécutif de la Ville de Terrebonne, 10 mai 2010.

LAMBERT, Laurence, «La prison du Pied du Courant», *Les patriotes de 1837@1838. Les rébellions du Bas-Canada*, article en ligne, <http://cgi2.cvm.qc.ca/glaporte/1837.pl?out=article&pno=n00028> (19 novembre 2010)

LÉTOURNEAU, Michel, *Rapport d'analyse architecturale d'un bâtiment situé au 3661, St-Charles, Terrebonne*, présenté le 8 avril 2010 à M. Robert Dupuy.

RIOPEL, Kevin, «Un bâtiment à grande valeur historique en péril», *La Revue*, édition du 10 mai 2010.

Donateurs



La Touche enr.
3961, cr. des Bouleaux
Terrebonne (Québec) J6X 2J3
(450) 471-3506



Marie-France Despatie

Annonces

